

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 octobre 2016

Le jeudi 6 octobre 2016 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

**PRÉSENTS** : ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZAMORA P - ZUDAIRE S -

**ABSENTS ayant donné un pouvoir** : JORAJURIA M à MASSONDE M. -

**ABSENTS et EXCUSÉS** : ELICEIRY S -

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MASSONDE Marielle

### ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Adoption convention sur attributions respectives de la collectivité et du CDG
- 5 - Modification n° 11 et 12 des statuts de la communauté de communes Errobi
- 6 - Approbation Rapport sur le prix et la qualité du service eau et assainissement
- 7 - Projet de boulangerie : demandes de subventions
- 8 - Questions diverses

#### 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

#### 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

#### 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Mr le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière réunion.

N°/ Année	Date décision	Imput	Entreprise	Montant HT	Objet
2016005	02/08/2016	2315	Eurovia	18 650.00	Budget eau et assainissement - Renforcement du réseau EP
2016006	02/08/2016	2313	Voir délib jointe	5 327.98	Travaux de construction de l'école primaire et de la cantine communale - Signature d'avenants aux marchés
2016007	02/09/2016	202	Axe & Site - Alexandrine Vanel-Duluc,	28 862.50	Etude de révision de la carte communale - Signature du marché
			Caroline Lesbats - Archi	23 408.39	
			Ingénierie lande Etudes BE	3 120.12	
			Larbre ingénierie BET Fluid	3 501.50	
2016008	02/09/2016	2313	Total	30 030.01	Réhabilitation de l'ancienne école - Mission de maîtrise d'oeuvre - Signature du marché

#### 4 - Adoption convention sur attributions respectives de la collectivité et du CDG

La CNRACL a délégué au Centre de gestion le fait de monter les dossiers de retraite de tous les agents communaux concernés.

Le CDG qui a cette délégation demande à la commune de signer une convention pour bien définir le rôle de chacun.

La commune informe les gens proche de la retraite des réunions organisées et elle prépare les dossiers.

Le CDG organise ces réunions et finalise les dossiers.

Vote : à l'unanimité

### **5 - Modification n° 11 et 12 des statuts de la communauté de communes Errobi**

Deux compétences vont être transférées à la communauté des communes ERROBI avant le 01 janvier 2017 :

- le tourisme,
- la gestion et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et la gestion et fonctionnement des piscines de Cambo-les-Bains, Souraïde et Ustartiz.

Mr le maire donne lecture de l'objet des modifications des statuts au vu de la loi NOTRE.

Nous avons dans un premier temps voté l'harmonisation des taxes de séjour dans le but de ce transfert.

Pour la nouvelle communauté d'agglomération qui verra le jour cette année, cette compétence tourisme est obligatoire au sein de celle-ci.

Mr le maire précise que c'est pour promouvoir notre territoire dans sa globalité et pas seulement la côte. Il y a d'autres secteurs à mettre en valeur et une certaine économie à faire valoriser qui fait vivre beaucoup de personnes.

Pour l'autre compétence, Mr le maire donne lecture de la demande de modification des statuts notamment la gestion et le fonctionnement d'équipement sportifs d'intérêts communautaire, dont les piscines d'Ustartiz, de Cambo-les-bains et de Souraïde.

Et donc vaste sujet ces piscines au sein de la communauté Errobi et nous souhaiterions transférer cette compétence à Errobi pour la gestion des trois piscines et ensuite à l'EPCI en sachant que pour l'EPCI c'est une compétence optionnelle non obligatoire. Elle ne sera pas forcément une priorité pour l'EPCI et cette compétence risque de revenir aux communes par la suite.

D. Echeverria demande ce que cela entraîne si cette compétence ne nous revient pas au niveau du personnel et des tarifs ? La commune ne va plus gérer ?

Mr le maire précise que ce ne sera plus à nous de la gérer mais qu'il aura une consultation auprès de la commune.

P Genin: et pour les investissements ?

Mr le maire : c'est le futur EPCI unique du Pays-Basque normalement.

P Genin: On peut décider de fermer la piscine aujourd'hui ?

Mr le maire : nous si on y arrive pas mais pour le moment nous n'en sommes pas à ce stade

P Genin: il y a celle de Landagoyen à côté.

JM Larre : c'est pas la même chose et en plus elle est pas loin d'être saturée pour sa fréquentation aux différents cours proposés. Il n'y pas le même côté ludique.

Cambo tourne moins

P Genin: Landagoyen est déficitaire ?

Mr le maire : oui malgré tout. Et il y a de gros travaux à y faire.

Vote : à l'unanimité

## **6 - Approbation Rapport sur le prix et la qualité du service eau et assainissement**

Mr le maire aborde le sujet du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement comme chaque année.

Aucun gros travaux n'ont été fait .

Le prix au m<sup>3</sup> de l'assainissement collectif est de 1.31 €/m<sup>3</sup>.

Le prix de l'eau potable est de 1.54 €/m<sup>3</sup>.

Les annuités d'emprunt pour l'assainissement sont de 17 667. 07 euros et il n'y a plus d'emprunt en cours sur l'adduction d'eau potable.

Des gros travaux devraient être lancés rapidement sur l'assainissement

P Genin: par rapport à la réunion que l'on a eu sur le zonage d'assainissement, ils ont parlé d'un bassin tampon ?

Mr le maire : c'est pour ne pas faire surfonctionner la station en hydraulique et pour stocker les afflux d'eaux météoriques.

S zudaire : il y aura toujours un afflux d'eau lors des orages, le bassin va l'absorber.

Vote : à l'unanimité

## **7 - Projet de boulangerie : demandes de subventions**

Mr le maire propose de faire une demande de subvention auprès du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)

M. Arana demande à combien s'élève le projet ?

MM. Garat : au budget 400 000 €.

Vote : à l'unanimité

## **8 - Questions diverses**

Mr le maire donne la parole à S zudaire pour présenter la proposition de motion qui est faite aux communes pour désapprouver le traité qui concerne les accords de libre-échange avec les états unis (TAFTA) et entre l'union européenne et le canada (CETA) . Mr le maire précise que ce sujet sera mis au vote lors du prochain conseil pour laisser le temps au conseil de prendre lecture du document envoyé.

Mr le maire revient sur ERRECARTIA car il y a eu des visites dont une de Mr GARAT Etienne qui va faire une étude pour des appartements.

L'ostéopathe de Souraide nous a rencontré pour nous exposer sa demande car il aimerait s'agrandir. Le local dans lequel il exerce actuellement est trop petit. Dans son projet, il souhaiterait un local en rez-de-chaussée de 150 m<sup>2</sup> et un logement au dessus.

Espelette l'a sollicité mais il préférerait rester sur Souraide.

S Zudaire demande s'il veut acheter un terrain communal ?

MMGarat : Il veut investir mais rester et dans l'idéal au bourg.

M.Arana demande comment cela se passe pour la personne qui utilise l'ancienne cantine ?

MM Garat : elle va commencer, elle paye à l'heure.

M.Arana : Et au sujet de la banderole de revendication des parents d'élèves à l'école publique ?

Mr le maire précise qu'ils demandent un demi -poste de plus.

M.Zamora précise qu'ils ont obtenu un demi poste par un vacataire. Qu'il y a 40 élèves pour deux classes.

Mr le maire complète en disant que pour faire 3 classes il faut au moins 50 élèves. Cela engendre des frais de fonctionnements il faut être sûr que l'effectif se maintienne.

M.Arana : et par rapport au projet de regroupement pédagogique ?

M.Zamora et Mr le maire : déjà il faut être deux villages a y être favorables et à ce jour on n'est pas pour mais pas fermés. Il y a aussi des questions de transport qui se posent.

S Zudaire remercie Mr le maire d'avoir signé la lettre pour Lorentxa Beyrie.

Il aborde le sujet de la vente du renouveau par la direction aux employés du siège en faisant une copropriété .Cela va engendrer des licenciements. Il trouve choquant que la municipalité ne soit pas au courant.

MM Garat et Mr le maire précisent que le document d'urbanisme en vigueur est une carte communale et qu'il n'y a donc pas de droit de préemption. De fait, on n'est pas informés automatiquement mais pour le principe, ils auraient pu venir nous trouver.

M.Arana demande si le tennis marche bien.

M Massonde précise qu'un courrier est arrivé pour nous informer de l'arrêt de la convention en cours pour la location courts et club house à réception du courrier.

S Zudaire : quel prix a été retenu pour le terrain de la famille Goni ?

Mr le maire : On a arrêté un prix de 5 € le m2.

**N° internes de délibération prises dans cette séance** : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance  
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -	ECHEVERRIA D -	GARAT MM -	GENIN P -
	LARRE JM -	LARRECHEA O -	MASSONDE M - OTONDO P -
UHARRIZ JP -	ZAMORA MT -	ZAMORA P -	ZUDAIRE S -